

COMMENT “FINANCER” SON SÉJOUR D’ÉTUDES OU DE STAGE À L’ÉTRANGER ?



PROGRAMMES D’ÉCHANGES ET AIDES
FINANCIÈRES

2016/2017

Vous avez pris la décision d'avoir une expérience internationale dans le cadre de vos études supérieures.



Ce séjour vous apportera un **enrichissement tant au niveau **académique** que **personnel** et il vous sera très utile dans votre **future vie professionnelle**.**

N'oubliez pas que vous serez à l'étranger et chez notre partenaire universitaire ou industriel, les **ambassadeurs de votre université, de votre région et de votre pays.**

QU'EST CE QUE PARTIR DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME D'ÉCHANGE ?



- > Partir dans le cadre d'un accord signé entre l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) et une université étrangère
- > **Etre inscrit à l'Université Savoie Mont Blanc ET dans l'université d'accueil**
 - ☞ Paiement des droits d'inscription à l'USMB et exonération des droits d'inscription dans l'université d'accueil (sauf certains échanges et programmes spécifiques ex: Cleveland, ISEP ...)



Dates limites d'inscription : à vérifier sur les sites des universités

- > Suivre les cours et passer les examens dans l'université d'accueil pour valider l'année et/ou le diplôme de l'Université Savoie Mont Blanc



Pas d'obtention de diplôme étranger sauf entente bilatérale spécifique, accord de double-diplôme ou d'un diplôme conjoint.

Les PROGRAMMES d'ECHANGE de l'Université Savoie Mont Blanc



> Programme Erasmus+ (conventions Erasmus+)

> Programme sous conventions bilatérales

Pour ces deux types de programmes, conventions spécifiques à chaque composante / UFR.

Informations :

- bureau relations internationales des composantes
- cartographie des échanges : www.univ-smb.fr/dri

> Programmes spécifiques : ISEP / CREPUQ / ORA

> Conventions « Université Grenoble Alpes »



Cartographie des échanges : *non exhaustive*

Sur le site de l'université > “international” > “échanges et coopérations” puis > “cartographie mondiale des échanges” et > “mobilité sortante”.

Accords d'échange

UNIVERSITE CHAMBERY ANNECY SAVOIE

Voies d'avenir

english

Recherche parmi les accords d'échange

Tous les programmes d'échange | Sélectionner un continent...
Toutes les composantes | Sélectionner un pays...
Toutes les disciplines | Sélectionner une université...

Notre établissement comptabilise actuellement 1290 accords d'échange avec 450 établissements partenaires dans 44 pays.

Continent	Universités
Afrique	2
Amérique centrale	5
Amérique du nord	183
Amérique du sud	10
Asie	14
Europe	233
Océanie	3
Tous les continents	450



Tout étudiant candidat à un départ à l'étranger fait l'objet d'une sélection par son département ou sa **composante** selon des critères qui lui sont propres (liste contacts ci-après).

Pour les programmes **ISEP** (Etats-Unis), **CREPUQ** (Québec), **ORA** (Ontario), **York** et **Conventions Grenoble Alpes** les sélections se font en décembre/janvier.

Pour le **programme Erasmus +** et les **conventions bilatérales**, la sélection se fait en janvier/février.



UFR	Responsables RI	Administratives RI
SceM	Isabelle COUCHOUD et Christian LECOT	Christelle BERNARD
FD	Alexandre GUIGUE	Fanny AGA
IAE	Anne FILIPPI	Acy : Sophie CARAMBANO Chy : Marie-Line FOURNIER
IUT A	Christine RIEU et Paul JONES	Nadine COLOGON Karoliina PESU
IUT C	Serguei BEZOUMOV	Isabelle MARQUES
LLSH	Marie-Odile SALATI	Marion ARNAUD
Polytech	Philippe BOLON	Acy : Catherine BROWNE Chy : Florence GUICHET

QUELLES BOURSES ?



- Bourses Explo'ra Sup** du Conseil Régional Rhône-Alpes
- Programme et Bourses Erasmus+** de la Commission Européenne
- Bourses sur critères sociaux (CROUS)** du MESR
- Aide à la Mobilité Internationale** du MESR



Ces bourses de mobilité constituent une contribution aux frais séjour à l'étranger, elles ne sont pas destinées à financer la totalité du séjour.

L'attribution n'est pas systématique, celle-ci dépend de votre situation personnelle, du type de mobilité, du programme d'échange, de la durée ainsi que des budgets disponibles chaque année.

Bourses Explo'ra Sup du Conseil Régional Rhône-Alpes



Règlement complet des Bourses Explo'ra
Sup disponible sur :

www.exploranet.rhonealpes et www.univ-savoie.fr/dri



Avenir dispositif bourses Explo'ra Sup suite fusion régions Rhône-Alpes / Auvergne au 01-01-2016

?

**Les informations ci-dessous concernent le dispositif Explo'ra
Sup tel qu'il existe actuellement.**

**A ce jour, nous ne disposons d'aucune information concernant
le maintien ou les modifications éventuelles du dispositif ...**



Critères d'éligibilité :

> Préparer un diplôme d'Etat, ou un titre homologué de niveau L2 à M2.

Les DUETI sont éligibles. **Les diplômes d'université (DU) non éligibles**

> Avoir validé un cursus supérieur d'une année complète (soit 2 semestres) dans un établissement rhônalpin au moment du départ à l'étranger

> Suivre une formation et/ou un stage qui sera validé par des crédits capitalisables (ECTS) et/ou prévu dans le règlement des études

> Le séjour à l'étranger doit permettre de valider le diplôme préparé à l'USMB.

Ne sont pas éligibles :



- > Les dossiers des étudiants non français effectuant une mobilité vers leur pays d'origine,
- > Les mobilités dans les POM-COM-DOM-TOM et Principauté de Monaco,
- > Les mobilités post-diplôme ainsi que les mobilités effectuées dans le cadre d'une année de césure,
- > Les étudiants en formation délocalisée hors de Rhône-Alpes ou effectuant une mobilité sur un campus délocalisé de leur établissement rhônalpin,
- > A partir de janvier 2015, **les mobilités effectuées dans des pays limitrophes (ex : Suisse , Italie ...)** pour les étudiants logés en France pendant leur mobilité



Durée de la bourse

Stage : Minimum : 4 semaines

Maximum : 17 semaines

Formation : Minimum : 8 semaines

Maximum : 36 semaines ou 9 mois sur 1 année universitaire

Un même étudiant peut bénéficier 2 fois maximum d'une bourse Explo'ra (dans la limite de 48 semaines - 12 mois financés au total), à condition que toutes les 1ères demandes de l'université aient été satisfaites lors de sa 2^{ème} demande.



En cas de prolongation de la durée initiale de séjour aucune allocation supplémentaire ne pourra être accordée.



Montant de la bourse :

380 € par mois (95 € par semaine)

☞ **Pour les étudiants boursiers sur critères sociaux ou en situation de handicap**

Aide forfaitaire au départ de 530 €

**Le cumul avec d'autres sources de financement est autorisé
SAUF avec les bourses attribuées par une autre région française.**



Critères d'éligibilité pour les stages :

Le stage doit être OBLIGATOIRE et être inscrit comme tel dans le règlement des études de la formation (seule la durée minimale prévue par le règlement des études de la formation sera prise en charge)

A partir du 1er septembre 2015, ne pas percevoir :

> dans le cadre d'un stage une rémunération / indemnisation mensuelle nette supérieure à **554,40 €* et 664,40 €* pour les étudiants boursiers d'Etat** sur critères sociaux ou en situation de handicap

> pour les **apprentis** une rémunération nette supérieure à **1393 € en tenant compte de la tolérance de 10% du règlement***.

* Chiffres réévalués en janvier 2016 en fonction de l'évolution du SMIC.



1 MOBILITE = 1 DEMANDE DE BOURSE



Sur la même année universitaire ou sur deux années différentes

> Dans le cas de deux demandes de bourses sur la même année universitaire pour deux mobilités : **l'aide au départ n'est versée qu'une seule fois.**

> La bourse Explo'ra Sup ne peut pas être **cumulée avec une aide à la mobilité internationale d'une autre région française.**



Modalités de suivi et de paiement :

> Vérification des pièces constitutives du dossier, instruction et vérification des justificatifs de paiement par l'Université Savoie Mont Blanc - [Direction des Relations Internationales](#).

> Notification et paiement par la Région

2 versements en fonction de la réception des justificatifs de séjour (début et fin)

→ **acompte 75% en début de séjour**

→ **solde 25% en fin de séjour.**



*Les justificatifs de séjour et toutes questions relatives aux bourses explo'ra Sup doivent être adressés **EXCLUSIVEMENT** à la Direction des Relations Internationales de l'USMB et pas à la Région.*

Erasmus+

Programme et Bourses



Ce projet est financé avec le soutien de la Commission Européenne



Erasmus+, le nouveau programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport

Période 2014-2020

www.univ-savoie.fr/international



Pays participants

L'Europe des 28

+ l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie, la Macédoine.

Pays partenaires

- > Pays du voisinage européen
- > Balkans occidentaux
- > Partenariat oriental
- > Partenariat sud-méditerranéen
- > Autres pays tiers :

→ Russie, Zone Afrique Caraïbes Pacifique, Asie, Amérique Latine, pays industrialisés.

Pour 2016-2017 mobilités vers les pays participants . Quelques mobilités possibles vers la Russie, pays partenaire : candidatures spécifiques ultérieurement.

Erasmus+



> Public concerné

Cycle court, Licence, Master, Doctorat (à partir de bac+2)

> Critères d'éligibilité

→ Etre régulièrement **inscrit(e)** à l'USMB l'année du départ

→ Etre **sélectionné(e)** par votre département ou votre UFR qui validera votre séjour d'études et /ou de stage

→ **Partir dans le cadre d'une convention d'échange** avec un EES situé dans l'un des pays participants au programme

Erasmus+



> Deux types de mobilité

- Mobilité étude ou étude incluant une période de stage
 - durée de **90 jours** à 12 mois
 - à partir de la 2ème année d'études (bac+2)
- Mobilité stage
 - durée de **60 jours** à 12 mois
 - dès la 1ère année d'études (bac+1)

Erasmus+



> Durée de la mobilité

12 mois (études et/ou stage) par cycle d'études

- Un étudiant peut bénéficier de plusieurs mobilités stages et/ou études au cours de son cursus
- La durée de 12 mois maximum par cycle d'études doit être respectée

Dans le cas de deux mobilités effectuées au cours du même cycle, le nombre de mois disponible doit couvrir la totalité de la 2ème mobilité

Exemple : Mobilité Erasmus études de 9 mois effectuée en L2, 2ème mobilité Erasmus+ prévue en L3 de 5 mois → impossible car les 3 mois Erasmus+ disponibles ne couvrent pas la totalité de la mobilité envisagée

Pour qui ?

Pour les étudiants effectuant une mobilité d'étude dans l'une des 5 langues de travail suivantes (sauf les natifs) : anglais, allemand, espagnol, néerlandais, italien



Quand ?

Après la sélection par l'établissement d'envoi et d'accueil et avant le départ en mobilité

A partir de quand ?

Obligatoire pour tous les départs Erasmus+, exception des étudiants natifs de la langue d'enseignement ou de travail du pays d'accueil

Comment ?

En effectuant avant le départ un test d'évaluation linguistique GRATUIT sur la plateforme OLS

Puis possibilité de bénéficier gratuitement d'un cours de langue en ligne avec l'intervention d'un tuteur (facultatif) pour améliorer le niveau avant le départ

Et après ?

Second test de langue GRATUIT et obligatoire à la fin de la mobilité pour évaluer le niveau acquis



> Modalités du test de langue OLS

- Les étudiants seront informés par mail des modalités d'accès aux tests de langue obligatoires avant et après la mobilité
- Dans le cas où le niveau de langue constaté lors du test avant la mobilité serait inférieur au niveau requis par l'établissement (et indiqué dans l'accord inter-institutionnel) l'étudiant aura la possibilité de se mettre à niveau avant de partir par des cours en ligne
- Les licences pour les cours de mise à niveau seront nominatives. Le nombre accordé à l'USMB n'étant pas connu à ce jour il est possible qu'une sélection soit effectuée sur la base de la motivation des étudiants à suivre ces cours de façon efficiente

Erasmus+

> Documents “clé” de la mobilité



Etudes

Le contrat de mobilité études doit être signé, avant le départ, entre l'étudiant et l'USMB

Le contrat pédagogique pour les mobilité d'études doit être signé, avant le départ, entre l'étudiant, l'université d'accueil et l'USMB

Stages

Le contrat de mobilité stage doit être signé, avant le départ, entre l'étudiant et l'USMB

Le contrat pédagogique pour les mobilité de stage doit être signé, avant le début du stage, entre l'étudiant, l'entreprise d'accueil et l'USMB

Réunions d'information contrat d'études, documents de mobilité et procédures administratives en avril-mai 2016.



La mobilité effectuée dans le cadre du programme Erasmus+

- Dispense de payer des droits de scolarité dans l'université d'accueil
- Permet de bénéficier de la bourse Erasmus+

IMPORTANT

- Partir dans une université de l'un des pays participants au programme Erasmus+ avec laquelle l'USMB a signé une convention Erasmus+



> Exonération des frais d'inscription

→ **Les universités d'accueil ne doivent pas demander aux étudiants statut Erasmus + le versement de droits universitaires** qui comprennent : les frais de scolarité, d'inscription, d'examen, le droit d'accès aux laboratoires et aux bibliothèques

→ Vous payez vos frais d'inscription à l'USMB pour votre année passée à l'étranger

→ **Par contre les universités d'accueil peuvent vous demander de prendre en charge des coûts d'assurance, d'adhésion à des syndicats étudiants, utilisation de matériels divers** (*ex: photocopie, produits de laboratoire*).

Cette prise en charge doit se faire sur la même base que celle appliquée aux étudiants locaux *ex : Université de Mayence (Allemagne)*

Erasmus+ : bourse

Taux mensuel variable en fonction
du niveau de vie : 3 groupes de pays



> Montant de la bourse mobilité études

à titre indicatif montant USMB 2015-2016

Groupe 1 : Autriche, Danemark, Finlande, (France), Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni : **210 €**

Groupe 2 : Allemagne, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Slovénie, Turquie : **150 €**

Groupe 3 : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie : **150 €**

> Montant de la bourse mobilité stage : montant additionnel +150 €

Erasmus+ : bourse



> Modalités de paiement

2 versements en fonction de la réception des justificatifs de séjour (début et fin) :

→ acompte 75 % en début de mobilité (octobre/novembre ou janvier/février selon la période de mobilité)

→ solde 25 % en fin de mobilité

Erasmus+ : bourse

> Remboursement de la bourse



Tout **désistement** donne lieu à un **remboursement**.

→ Cette disposition ne s'applique pas aux étudiants qui n'ont pas pu terminer leur mobilité en raison d'un **cas de force majeure dûment signalé par écrit à l'Université Savoie Mont Blanc et accepté par l'Agence nationale gestionnaire du programme à Bordeaux.**

Bourses sur critères sociaux
du **Ministère de**
l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche



Bourses sur critères sociaux



> Cumulable avec la bourse Explo'ra Sup ou la bourse Erasmus+

> La demande “**Dossier Social Etudiant**” (D.S.E.) – *a renouveler chaque année* - doit être faite par l'étudiant exclusivement sur internet **avant le 30 avril** de l'année universitaire en cours.

<http://www.crous-grenoble.fr>

dossier-social-etudiant@crous-grenoble.fr

Aide à la Mobilité Internationale (A.M.I) du MESR



Aide à la Mobilité Internationale



Critères d'éligibilité :

- > Etre boursier sur critères sociaux OU bénéficiaire d'une aide d'urgence annuelle allouée par le CROUS, **l'année de la mobilité**,
- > Présenter un projet d'études pour une durée comprise entre 2 et 9 mois consécutifs dans une université étrangère (Europe et hors Europe),
- > Préparer un diplôme national de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} cycle (Master professionnel ou recherche) ou une Ecole d'ingénieurs.

Les DUETI sont éligibles.

Aide à la Mobilité Internationale



Sont exclus :

- > Les étudiants bénéficiant d'un prêt d'honneur
- > Les étudiants non inscrits dans une université en France mais inscrits dans une université à l'étranger et qui bénéficient d'une bourse sur critères sociaux.

Montant de la bourse : 400 € par mois (montant 2015-2016)



Où demander et remettre votre dossier ?

- > **Au bureau des relations internationales de votre composante courant juillet pour les départs en septembre et courant décembre pour les départs en janvier,**
- > **Les candidatures sont soumises à une commission d'arbitrage qui se réunit au moins 2 fois par an, en octobre et février,**
- > **Les candidats sélectionnés sont informés par courrier du nombre de mensualités qui leur sont attribuées,**



Cette bourse n'est pas octroyée de manière systématique, Une forte sélection est possible en fonction du nombre de demandes.

Remarques très importantes



> Les critères d'éligibilité présentés sont les règlements généraux des différents programmes et des aides financières.

> Des critères d'arbitrages propres à l'USMB sont définis chaque année par la Commission d'Orientation de la Direction des Relations Internationales, en fonction du nombre de départs et des contraintes budgétaires.

> Pour les mobilités d'études, les étudiants reçoivent une notification d'attribution de bourses par courrier :

- 1ère session 2016/17 : au mois de juin/juillet 2016.

- 2ème session 2016/17 : au mois de décembre 2016.

> Pour les stages, les notifications sont transmises au fur et à mesure de l'instruction des dossiers tout au long de l'année.



Programme et types de mobilité	Durée séjour	Bourse Erasmus+	Bourse Explo'ra Sup
Erasmus+ études	Semestre (<ou= 6 mois)	maximum 5 mois soit 150 jrs	8 semaines
	Année (> 6 mois)	Maximum 9 mois Soit 270 jours	12 semaines
Erasmus+ stage (<i>stage Europe pays éligibles Erasmus+</i>)		Totalité de la durée	/
Convention bilatérale CREPUQ / ORA / Isep	Semestre (<ou= 6 mois)	/	17 semaines maxi
	Année (> 6 mois)	/	34 semaines maxi
Stages (<i>hors Europe ou non éligible Erasmus+</i>)		/	Durée prise en charge = durée minimum du règlement des études – maxi 17 semaines



En cas de demande prolongation du séjour de 1 à 2 semestres, aucun financement complémentaire Explo'ra ou Erasmus+ ne pourra être accordé.

Remarques pour les stages :



- > Prise en compte des stages obligatoires uniquement
- > **Attribution d'un seul type de bourse** Explo'ra Sup ou Erasmus+ (pas de Co-financement)
- > **Prise en compte de la rémunération** pour l'attribution d'une bourse Explo'ra Sup ou Erasmus+ : *seuil de rémunération mensuelle nette à partir du 1er septembre 2015 : 554.40€ net/mois et 664.40€ net/mois pour les étudiants boursiers sur critères sociaux ou en situation de handicap)*



Les critères d'arbitrage sont définis dans la limite des quotas de bourses Explo'ra Sup et Erasmus+ disponibles, et sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année en fonction de l'utilisation de l'enveloppe.



Echelons \ Durée	1 semestre études ou stage (sans autres financements)	1 année études
Echelons 5 à 7	4 mensualités maxi	7 mensualités maxi
Echelons 1 à 4	3 mensualités maxi	5 mensualités maxi
Echelons 0 et 0 bis	2 mensualités maxi	3 mensualités maxi

A noter : Pas d'attribution d'A.M.I pour les stages bénéficiant déjà d'un autre type de financement
Explo'ra Sup ou Erasmus+

Comment s'inscrire pour candidater à un séjour d'études (ou de stage à l'étranger) et demander une aide financière ?



> Inscription en ligne sur Moveonline

Accès via le site web de l'USMB www.univ-savoie.fr/dri Rubrique « Partir à l'étranger » ... « Candidater à une aide financière »

> Formulaire pdf à imprimer et à remettre au bureau des Relations Internationales de votre composante/UFR dans la respect des dates limites avec :

- CV
- Lettre de motivation en français (stipulant la demande de bourse Explo'ra)
- 2 RIB d'un compte en France à votre nom
- convention de stage , le cas échéant

 Attention pour les demandes d'A.M.I dossier papier à remplir obligatoirement en plus de la candidature en ligne.

Quand s'inscrire ?



Dates d'ouverture de la base Moveoline : 2 sessions par an

1ère session - départs année ou semestre :

Décembre 2015 à Mars 2016 (*dates à préciser*)



Pour les programmes CREPUQ - ORA - York bilatéral - Conventions Grenoble Alpes (*départ année ou semestre*) **dates spécifiques de candidatures : décembre 2015 - janvier 2016** (date à préciser).

2ème session - départs 2ème semestre :

Septembre / octobre 2016 (*dates à préciser*)



Pas de candidature possible en 2ème session pour les programmes CREPUQ, ORA et ISEP, York bilatéral et Conventions Grenoble Alpes.



Toute demande pour une aide financière pour un stage à l'étranger, même si celui-ci n'est pas encore finalisé (stage recherche en cours), doit faire l'objet d'une candidature en ligne via Moveonline.

Cependant cette candidature en ligne ne suffit pas pour l'instruction du dossier et l'attribution d'une bourse.

*L'étudiant devra ensuite transmettre, lorsque le stage aura été trouvé, et **ce 1 mois avant le début du stage** à la [Direction des Relations Internationales](#) :*

- ▶ *soit la convention de stage signée (ou pré-convention ou fiche objectif signée) + une attestation de rémunération*
- ▶ *soit une lettre d'accueil ou une attestation de l'entreprise confirmant les modalités du stage (nom et adresse complète de l'établissement d'accueil, dates du stage, montant de la rémunération ou absence de rémunération),*

Conseils à l'ensemble des étudiants qui souhaitent partir à l'étranger

> Consulter régulièrement **le portail** et **votre boîte aux lettres de l'université** pour prendre connaissance des démarches à suivre.



→ *Un message sera envoyé à l'ensemble des étudiants les informant de l'ouverture et des modalités pour les inscriptions en ligne.*

> Définir des objectifs personnels, d'études et de carrière au moins un an à l'avance,

> Parallèlement, sélectionner le(s) pays et université(s) qui correspondent le mieux à votre projet,

> Assister aux réunions d'informations proposées par les UFR et la DRI

> Prendre contact avec le correspondant RI et/ou gestionnaire RI dans votre composante/ UFR

> Se renseigner auprès des étudiants déjà partis

> Consulter le site internet de l'Université partenaire

Vos contacts à la DRI



Etudiant(e)s de l'IAE et FD

Mathilde D'Harcourt

☎ +33 (0)4 79 75 84 37

international@univ-savoie.fr

Etudiant(e)s de LLSH, IUT Annecy et IUT Chambéry

Gaëlle Avrillier

☎ +33 (0)4 79 75 83 67

gaelle.avrillier@univ-savoie.fr

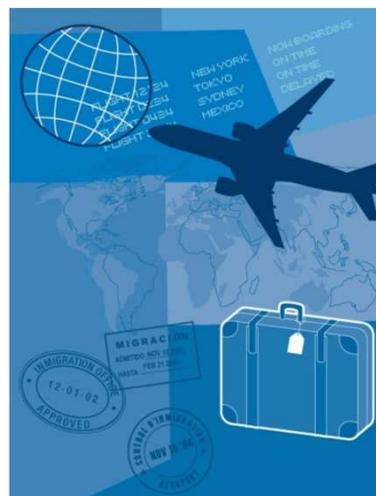
Etudiant(e)s de Polytech, CISM, SFA

Dominique Cuccolo

☎ +33 (0)4 79 75 91 37

dominique.cuccolo@univ-savoie.fr

Informations bourses et destinations
Documents de mobilités
Conseils pour préparer son séjour
sur www.univ-smb.fr/international



La DRI vous souhaite un excellent séjour
à l'étranger !